

## Fransez Poisson, volontaire pour neuf mois

**Âgé de 20 ans, étudiant en droit et sciences politique, le jeune homme est volontaire Animafac.**

Grosse journée pour Fransez Poisson ce samedi. Pour Animafac, il anime la réunion bretonne des associations étudiantes qui se tient au CrijB de 10 h à 18 h. « **Engagés dans un festival, une épicerie sociale, à l'aide aux devoirs, les étudiants mobilisés aiment se rencontrer, parler de leurs pratiques, échanger des astuces, mieux se connaître.** » Toute la journée, ils seront une soixantaine autour d'ateliers thématiques comme la valorisation de l'engagement, la communication alternative, l'éthique durable d'un événement. Le jeune homme a contacté divers intervenants. Un atout pour l'avenir Fransez Poisson, étudiant en 3<sup>e</sup> année de droit et sciences politiques, qui a toujours rêvé d'être juge d'instruction, est volontaire

pour neuf mois, à **Animafac** réseau de 12000 associations étudiantes. « **L'intérêt, c'est de pouvoir s'engager pleinement pendant une longue période grâce à une indemnisation.** » Fransez Poisson touche 660 € par mois. « **La difficulté est de continuer ses études en parallèle, de jongler entre les cours et l'investissement, surtout lorsque l'on est passionné. Au départ, c'est un engagement de 26 heures par semaine, mais cela peut vite dépasser.** » Cette expérience est pour Fransez la découverte d'autres horizons, d'autres domaines « **comme l'environnement ou la solidarité locale.** » C'est aussi un atout pour l'avenir « **une solide expérience pour un emploi futur. Cela permet d'avoir des contacts, d'établir un réseau dans un secteur associatif qui m'intéresse.** »  
**Volontariat, mode d'emploi :** Pour toute

personne de plus de 16 ans, de nationalité européenne ou résidant depuis plus d'un an en France. Il concerne toute mission d'intérêt général, à caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel. Le volontariat associatif est un contrat d'un à 24 mois au sein de l'association. Le volontaire bénéficie d'une indemnité, d'une couverture sociale et éventuellement d'avantages en nature (frais d'hébergement, nourriture). Renseignement: 4 Bis, CrijB, cours des alliés, 0299314748